

## Un nouveau site internet : **INONDATIONS EN WALLONIE**

Le Service public de Wallonie met en ligne un site spécialement dédié aux **INONDATIONS EN WALLONIE** : <https://inondations.wallonie.be>. Ce site est le point d'entrée vers tous les renseignements utiles en matière d'inondations pour les citoyens, les architectes, les entrepreneurs du bâtiment, les bureaux d'études, les agents administratifs et les étudiants.

*« Mon habitation, mon entreprise est-elle concernée par le risque d'inondation ? Que faire en cas de débordement, de coulée de boue ? Qui consulter pour obtenir un avis sur un projet d'urbanisme en zone inondable ? Comment adapter mon projet aux risques d'inondation ? Quel est l'historique des inondations en Wallonie ? Qui gère les cours d'eau ? ».* Les réponses à ces questions (et bien d'autres) sont regroupées dans un seul et même site.

Le site **INONDATIONS EN WALLONIE** est le fruit de la collaboration entre plusieurs administrations du SPW, mais aussi les Provinces, les Universités, les Contrats de Rivière et les acteurs du cycle de l'eau. Ces organismes forment depuis 2003 le Groupe Transversal Inondations (GTI), un groupe de travail qui assure un rôle de concertation, d'analyse, d'expertise et de conseils en matière d'inondation pour les pouvoirs publics.

### **Des informations complètes et "à la carte"**

Jusqu'à présent, l'information sur les inondations en Wallonie était dispersée sur plusieurs sources, pas forcément simple à trouver et mise à jour de manière inégale. Les inondations sont, en effet, une thématique transversale qui concerne de nombreux domaines d'activités et d'acteurs différents : gestionnaires de cours d'eau, centre de crise, services de gestion des réseaux d'eau de pluie, cellule de gestion des coulées de boues...

Pour pallier ce manque d'accès à une information complète et organisée, il était indispensable de rassembler l'ensemble des thématiques en un seul endroit, accessible pour le plus grand nombre. Ainsi, le site **INONDATIONS EN WALLONIE** propose un accès à l'information selon les intérêts des différents publics cibles, et non, selon un organigramme de gestion par services administratifs.

La **page d'accueil** présente en un clin d'œil l'état des eaux en temps réel en Wallonie, un lien direct vers la carte de l'aléa d'inondation et les actualités relatives à la gestion des Inondations. En période d'inondations, la page

d'accueil donnera aux citoyens le maximum d'informations et de conseils pour faire face à la crise.

Les pages sous l'onglet **Urbanisme** présentent tout d'abord les cartes qui permettent de situer les zones soumises à un risque d'inondation par débordement de rivière, mais aussi les vallons secs où il existe un risque d'inondation par ruissellement et par coulée de boue. Elles précisent également les experts à consulter pour un obtenir un avis sur un projet immobilier. Enfin, dans cette partie du site, les citoyens, les agents administratifs et les entrepreneurs trouveront toutes les données nécessaires à la conception et à l'exécution d'un projet d'urbanisme respectant la contrainte d'inondation.

L'onglet **Gestion de Crise** est la partie du site à consulter absolument en cas d'inondation. L'utilisateur y retrouvera le lien vers le site de suivi en temps réel des eaux, les systèmes d'alerte, les gestes à poser en cas d'inondation, les réparations et les indemnités. Pour les autorités communales, cette partie du site contient le mode d'emploi pour établir un plan général d'urgence et d'intervention.

L'onglet **Ruissellement** se divise en deux parties : Ruissellement en zone urbaine et Ruissellement naturel et en zone rurale. La partie **Ruissellement en zone urbaine** regorge d'informations et de conseils pratiques sur la gestion des eaux de pluie issues des surfaces imperméabilisées dans les quartiers urbanisés, et notamment sur leur nécessaire articulation avec la capacité des réseaux d'évacuation. En complément, c'est sous la partie **Ruissellement naturel et en zone rurale** que les visiteurs feront le lien entre le ruissellement et les coulées de boue, et trouveront des recommandations d'aménagement par exemple. Dans cette partie aussi, on présente les bons gestes techniques pour lutter contre l'érosion en agriculture, ainsi qu'un point sur la législation en la matière. Enfin, pour les communes, cette partie présente en détail les possibilités de subventions d'ouvrages de protection contre l'érosion des terres agricoles et la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement.

L'onglet **Cours d'eau** présente très simplement l'organisation de la gestion des cours d'eau en Wallonie ainsi que la coordination internationale avec nos pays et/ou régions limitrophes. Un contenu pratique informe sur les droits et devoirs liés aux cours d'eau. Enfin, les réseaux de surveillance des cours d'eau sont présentés dans le but de mieux s'informer en temps réel sur les hauteurs et débits des cours d'eau.

L'onglet **Directive Inondation** est, quant à lui, dédié principalement à la mise en œuvre de cette Directive européenne de 2007 qui a pour objet, rappelons-le, d'évaluer le risque d'inondation sur son territoire, de le cartographier puis de le gérer par la mise en place de mesures reprises dans des plans stratégiques. Ainsi, c'est ici que se trouvent l'inventaire des inondations en Wallonie, les cartographies des zones inondables et des risques d'inondation mais aussi les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), revus tous les 6 ans.

Enfin, un onglet spécifique pour les **Contacts** est apparu indispensable pour permettre aux visiteurs de trouver le bon interlocuteur en 2 « clics » concernant le débordement de cours d'eau, un problème de ruissellement ou toute autre demande d'information sur les inondations en Wallonie.

### **Evolution et dynamisme du site**

Le site est mis en ligne en ce mois de mai, de manière à être opérationnel avant les orages de printemps - début d'été. En parallèle avec cette mise en ligne, les contributeurs du Groupe Transversal Inondations préparent déjà une deuxième série de contenus. Dans les prochains mois, on retrouvera par exemple plus d'information sur l'adaptation de son logement et la prise en compte des eaux de pluies, des informations plus détaillées sur chaque sujet, sous forme de cas pratiques par exemple, et un espace dédié aux « professionnels » (à l'usage principalement des pouvoirs locaux).

Au sein de l'administration, une équipe d'agents est attachée à la conception et à l'animation du site. Leur tâche est de veiller à l'actualisation des informations, au suivi des attentes des visiteurs et à l'élaboration des contenus

### **Le lien avec l'actualité**

Grâce au site **INONDATIONS EN WALLONIE**, les citoyens, les agents locaux, les gestionnaires du territoire ... bénéficient désormais d'un accès coordonné au système d'alerte, à la gestion de crise, et à la gestion post-crise en période d'inondations.

De plus, toujours en lien avec l'actualité, le site fournit de plus amples informations sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation soumis à enquête publique et la Directive européenne qui les chapeaute.

Par la suite, le site s'adaptera aux actualités du moment, sur le sujet de la gestion des inondations par les pouvoirs publics.

### **Contact PRESSE**

Porte-parole du SPW : Nicolas Yernaux

[nicolas.yernaux@spw.wallonie.be](mailto:nicolas.yernaux@spw.wallonie.be)

0486/95.99.40

Adresse du site : <https://inondations.wallonie.be>